

**Recherche, vulgarisation et valorisation d'actes anciens concernant
l'immigration indienne de la seconde moitié du XIX^e siècle,
singulièrement en Guadeloupe**

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 22

18 mars 2017

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889).....	Aurélie N°1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906).....	Aurélie N°2
Complément d'information sur le <i>Sigisbert Cezard</i> , 4 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 3
Complément d'information sur le <i>Richelieu</i> , 5 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le <i>Hambourg</i> , 2 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.....	Aurélie N° 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIX ^{ème} siècle.....	Aurélie N° 8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivée de l'Aurélie.....	Aurélie N° 9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivée de l'Aurélie	Aurélie N° 10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes.....	Aurélie N° 11
Quelques aspects administratifs de l' <i>émigration</i> indienne vers les colonies 'à sucre'.....	Aurélie N° 12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme +	
Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889.....	Aurélie N° 13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe.....	Aurélie N° 14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone.....	Aurélie N° 15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	Aurélie N° 16
Les débuts de l'immigration indienne au Surinam.....	Aurélie N° 17
L'immigration indienne dans les débats du Conseil général de la Guadeloupe – session de 1868.....	Aurélie N° 18
Le débat sur l'immigration indienne au Conseil général de la Guadeloupe en 1854, An I de cette immigration...	Aurélie N° 19
Un réquisitoire de 1872 contre l'immigration indienne en Guadeloupe.....	Aurélie N° 20
Débuts de l'immigration indienne vers les colonies anglaises + compléments d'information concernant quelques uns des 93 convois listés dans le numéro 1 d' <i>Aurélie</i>	Aurélie N° 21

**...et du présent numéro,
1829/1834**

*l'Île Maurice initie l'immigration indienne
dans les colonies à sucre de l'Europe
(complément au numéro précédent)*

Intro...

Par rapport à l'époque du début de l'immigration d'*engagés* étrangers dans les colonies françaises, l'antériorité - de quinze ans - de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises aura pour corollaire l'antériorité du recours au travailleur immigré *engagé* (*indentured*) dans ces colonies. Si l'on y ajoute l'antériorité, encore plus reculée dans le XIX^{ème} siècle, de l'interdiction de la traite négrière, on subodore alors que les problématiques annoncées de '*après*' en matière de main d'œuvre agricole durent commencer à agiter les esprits du patronat agricole des colonies dès '*avant*' abolition.

De fait, peu d'années avant 1848, l'Etat et les colonies françaises concernées commenceront à inscrire à leurs budgets des crédits affectés à l'organisation de quelques convois expérimentaux en provenance d'Europe. Ces expériences échoueront et resteront sans lendemain s'agissant de cette provenance. Après l'abolition, d'autres expériences avec des immigrés issus d'autres ailleurs imposeront très vite au patronat agricole colonial l'évidence, que seules les immigrations africaine et indienne répondaient à ses attentes singulières et, jusqu'en 1861, convois indiens et africains fourniront en engagés les colonies de la Caraïbe et de la Réunion, avant que la provenance indienne ne devienne exclusive à partir de 1861.

A raison de l'antériorité anglaise - tant dans l'océan indien qu'en mer caraïbe - évoquée précédemment, les colonies françaises voisines avaient donc eu tout loisir d'observer l'organisation et le fonctionnement de l'immigration indienne dans les colonies anglaises concernées afin de s'en inspirer. En effet, le premier *coolie ship* destiné à une colonie anglaise (le Guyana) de la Caraïbe y était parvenu dès 1838 et serait suivi de bien d'autres, tant au Guyana que dans d'autres colonies de la région, avant que ne parvienne en Martinique, en 1854, le premier convoi indien destiné au sous-ensemble colonial français de la zone. De même, dans le voisinage de la Réunion, la toute première expérience d'immigration indienne dans la colonie anglaise de l'Île Maurice - certes, un échec complet - avait eu lieu encore bien plus tôt...dès 1829. En 1834, le second convoi serait lui une réussite et inaugurerait la longue série d'arrivées de *coolie ships* dans cette colonie anglaise de l'océan indien. La colonie française voisine de la Réunion connaîtrait, elle, sa première arrivée de convoi indien plus tard, mais avant l'abolition française.

Ainsi donc, le *tout premier* exemple historique en matière d'immigration indienne dans une colonie à sucre de l'Europe serait mauricien et, par le fait même, servirait de référence pour d'autres colonies, anglaises et françaises, dans l'océan indien et en mer de Caraïbe. Ce numéro d'Aurélien, documenté à partir d'un article publié en 1878 (*cf infra* : sources) est consacré à ces débuts de l'immigration indienne à Maurice.

Bonne lecture...

Jack Caïlachon

(1)

1829/1834

*l'Île Maurice initie l'immigration indienne
dans les colonies à sucre de l'Europe
(complément au numéro précédent)*

Un simple regard porté sur une mappemonde dit la facilité qu'avait la colonie française de la Réunion à observer, pour s'en inspirer en partie, le processus d'immigration indienne qui se déroulait chez sa proche voisine, colonie anglaise, dès la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Un second regard porté sur cette même carte du monde dit également la relative facilité qu'avait cette colonie anglaise de l'Île Maurice – française jusqu'en 1810 sous le nom d'Île de France – à se pourvoir tout à la fois, en *esclaves* sur le continent africain jusqu'à l'abolition anglaise (1833) puis, après cette abolition, en *engagés* sur le territoire de ce qui se nommait alors l'Hindoustan.

A noter que dès la première moitié du XVIII^{ème} siècle, soit bien avant le début de ce flux migratoire d'*engagés indiens*, des *commerçants indiens* avaient commencé à faire le voyage vers l'Île de France, même s'y fixer et y faire souche pour certains.

A noter également, s'agissant des 'catégories' d'Indiens qui s'étaient retrouvés à l'Île de France à une époque ou une autre, quelques *esclaves indiens*, certes peu nombreux et assurément pas issus d'une quelconque traite organisée (au sens de traite négrière), mais attestés par de rares sources fragmentaires ; un écrivain comme Bernardin de Saint-Pierre par exemple s'en fait l'écho.

On ajoutera pour être complet qu'en 1815, soit cinq ans après être devenue anglaise, 835 *convicts* indiens avaient été introduits dans la colonie à la demande de son gouverneur pour y être employés à des travaux publics mais aussi sur des propriétés privées. Ils devaient rester à l'Île Maurice et finiraient par obtenir leur libération.

L'échec du tout premier convoi indien évoqué précédemment avait été avant tout imputable à sa date – 1829 – *antérieure* à celle de l'abolition de l'esclavage dans les

colonies anglaises (1833), et d'ailleurs la grande majorité des Indiens de ce 'faux départ' serait rapatriée. Pressentant cependant l'inéluctabilité autant que l'imminence de cette abolition, les colons de l'Île Maurice anticipèrent, s'organisant de telle sorte que le tout premier convoi indien post-abolitionniste arrive à l'Île Maurice l'année suivant celle de l'abolition ; ainsi donc, les 36 premiers Indiens *engagés* (à Calcutta pour le compte d'un colon anglais de Maurice du nom d'Arbthnot) débarquèrent à Maurice en 1834. Un an plus tard le nombre des immigrants indiens sur l'île avait bondi pour atteindre 1250 fin 1835.

Face à une telle croissance, il était désormais urgent de légiférer et réglementer, et les instances coloniales mauriciennes *légiférèrent* et *réglementèrent*...durement ! Elles ne purent cependant jamais *appliquer* l'ordonnance qu'elles avaient ainsi produites localement dans le but régir les rapports de travail colons-*engagistes*/Indiens-*engagés* et la raison en était simple : le droit applicable à l'Île Maurice à cette époque exigeait que, pour être exécutoire, une telle ordonnance mauricienne, reçoive la sanction – le 'O.K.' – du monarque anglais...qui la refusa, car la jugeant trop sévère et trop arbitraire à l'endroit des *engagés indiens*. Il en résulta que, jusqu'en 1839, ces derniers ne furent assujettis à aucune règle spéciale, dérogoire au droit commun des rapports engagés/engagistes alors applicable à Maurice.

Cette question, d'un corps de règles spécifiques aux contrats d'engagement mauriciens impliquant un engagé *indien*, fut réglée en 1839...mais directement par Londres, par un *ordre du conseil* – c'est-à-dire un acte adopté en Angleterre et sans la moindre participation de la législature coloniale, mauricienne en l'occurrence. Il est souvent répété - cette vérité - que c'est un *quasi-esclavage indien* qui, sous le nom d'*engagisme*, avait pris le relais de *l'esclavage des africains et afro-descendants* une fois l'esclavage aboli ; s'il en était besoin, la concordance de deux dates faisant particulièrement sens illustre parfaitement le propos dans le cas de Maurice : le 10 mai 1839, l'*ordre du conseil* parvenait à Maurice... le 11 mai 1839, l'émancipation complète et définitive des anciens esclaves de l'Île était proclamée. Continuité dans le changement !

En 1839 – c'est-à-dire *en cinq années* décomptées depuis le convoi inaugural *Arbthnot* de 1834 - le nombre des immigrants indiens à Maurice avaient déjà dépassé les 22 000, soit – pour le dire autrement : légèrement plus que la moitié du nombre d'Indiens qui, *sur 35 ans*, émigreraient en Guadeloupe entre 1854 et 1889 ; presque la totalité des immigrants indiens de la Martinique, au long des *30 années* courant de 1853 à 1883 et environ deux fois plus que de la Guyane de 1856 à 1877, c'est-à-dire

en 21 ans. C'est à partir de 1839 - à la fois fin de la période dite 'd'apprentissage' transitoire entre l'esclavage et la liberté dans le système d'abolition de l'esclavage 'à l'anglaise', et début de la réglementation de l'engagisme indien à Maurice - que le besoin de main d'œuvre agricole explose...et donc corollairement aussi la réponse en nombre de convois et d'immigrants indiens qui connaîtra désormais une impressionnante croissance exponentielle. La principale source ancienne consultée pour documenter cet article indique qu'en 1878, les Indiens représentaient plus des deux tiers de la population mauricienne, alors estimée à un peu moins de 400 000 personnes.

Il apparut à l'expérience que le cadre fixé par l'ordre du conseil de 1839 ne donnait pas vraiment satisfaction au plan de la protection de l'Indien à Maurice puisque, dans un second temps, Londres dût prendre directement les choses en mains : désormais ce serait le gouvernement anglais lui-même qui fournirait des travailleurs indiens aux planteurs mauriciens. Localement, un dispositif de fonctionnaires serait chargé - dès opérations de recrutement jusqu'à l'embarquement - d'opérer à chaque étape du processus jusqu'à l'appareillage du *coolie ship*, dans le souci constant de protéger l'Indien candidat à l'émigration. Ce dispositif est décrit dans le détail à la page 224 de la source principale (cf. *infra* : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5429418c>). A lire également directement dans cette même source - parce que trop longues pour être reproduites ici - la description de l'arrivée d'un *coolie ship* à Maurice ainsi que quelques digressions, quelque peu idéologico-polémiques, de Giraudeau, et plus généralement ses observations sur la condition des *engagés indiens* à Maurice

J.C.

Sources :

Pour rédiger cet article, j'ai puisé à la *source principale* suivante :

- 1) **C.A. Giraudeau**, *L'émigration indienne*, in 'Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes', page 223 et s./Edition Léopold Cerf, Paris, septembre 1878 et accessible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5429418c>

(2)

Dans l'actualité

C'est une *fille d'immigrants indiens* aux U.S.A. - *Nikki Haley*, 45 ans - qui représente

désormais la nouvelle administration américaine à l'O.N.U. depuis le 24 janvier 2017. Gouverneure du petit Etat américain de la Caroline du Sud, elle s'était prononcée lors de la primaire des Républicains pour un candidat encore plus radical que l'actuel président des Etats-Unis qui, une fois élu, lui a proposé - à la femme autant qu'à l'américaine issue de la diversité - de représenter les Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies. La nouvelle ambassadrice étasunienne a inauguré cette nouvelle charge par une envolée quelque peu éloignée de la non-violence gandhienne : *'Vous allez voir des changements dans la façon dont nous opérons. Nous allons montrer notre force, élever la voix, soutenir nos alliés et nous assurer qu'ils nous soutiennent eux aussi...Ceux qui ne nous soutiennent pas, nous noterons leurs noms...Nous ferons en sorte de leur répondre comme il se doit. C'est un nouveau jour pour la relation entre les Etats-Unis et les Nations-Unies'*.

Sources : hebdomadaire *Jeune Afrique*, N° 2931 du 12/18 mars 2017.

(3)

Bonnes feuilles...d'avant-hier

Alfred de SAUVENIERE

Les Coolies dans les Indes Anglaises

publié en 1884 (1)

Note de lecture : La toute première phrase de cette très courte *nouvelle* - évoquant exclusivement la Guadeloupe en dépit de son titre - est la suivante : *'Le Coolie a succédé au Nègre : c'est un esclave anonyme habilement inventé par les Anglais depuis l'abolition de la traite des Noirs'*; et il est vrai que le texte éclaire un peu le dossier de la condition des migrants Indiens, de leur départ à leur arrivée dans une colonie anciennement esclavagiste de l'Europe dans le monde, ici celle de la Guadeloupe dans la Caraïbe.

Après avoir argumenté que, bien loin du *motif* affiché d'un quelconque humanisme à l'endroit des Noirs, c'étaient d'abord des considérations d'intérêt économique bien compris qui avaient constitué le *mobile* réel des décisions politiques britanniques de la première moitié du XIXème siècle - d'abord de supprimer la traite négrière puis abolir l'*esclavage* dans ses colonies - , l'auteur poursuit en expliquant que, sous le nom d'*engagisme*, il ne s'agit de rien d'autre qu'une autre forme de travail *contraint* imposé à l'Indien relayant désormais l'Africain.

Certes, au cas par cas, la réalité décrite par Sauvenière a pu parfois être un peu plus nuancée que l'abrupt de ce propos, mais son texte, lui, ne pouvait évidemment être nuancé en raison de son orientation de réquisitoire ; d'ailleurs, la ligne de fond de sa nouvelle est juste pour l'essentiel et son approche est également celle d'autres observateurs de l'époque. Mais, en quoi la Guadeloupe est-elle concernée par cette nouvelle de 1884 qui, de l'aveu de son titre, concerne expressément *Les Coolies dans les Indes Anglaises* ?

D'abord, indique Sauvenière, parce que '*...pour que rien ne manque à son indigne trafic, le gouvernement anglais loue les Coolies à toutes les nations possédant des colonies*' et que, dès lors, '*la France a du suivre le mouvement et les belles plantations de la Guadeloupe et de la Martinique sont cultivées par des Indiens de l'Hindoustan*'. Mais surtout, du point de vue du scénario de sa nouvelle, l'auteur fait débiter l'histoire par une conversation, qu'il situe à Liverpool et en 1880/1881, entre un armateur britannique et l'un de ses commis français, Jules Corbrun, qu'il charge d'organiser l'acheminement d'une **cargaison de Calcutta à Pointe-à-Pitre**.

En attendant l'arrivée à Calcutta du *Queen Ann* - le navire devant procéder à cet acheminement - Corbrun découvre la ville, et l'évocation de ce séjour est prétexte à Sauvenière pour décrire les mauvais traitements infligés aux *Coolies* par les anglais de Calcutta ; mais également évoquer les *bayadères-canceris* de cette ville, femmes indiennes '*...qui servent aux plaisirs et aux divertissements des colons et des grands seigneurs hindous*', comme l'écrit l'auteur ; pour les besoins de l'intrigue de la nouvelle, Corbrun s'amourachera de l'une d'entre elles !

Le *Queen Ann* arrivant enfin à Calcutta quelques jours après l'arrivée en Inde de Corbrun, ce dernier prend alors connaissance de la nature de la cargaison qu'il doit convoyer vers Pointe-à-Pitre...et découvre qu'il s'agit d'un convoi d'*Indiens*. Son étonnement et ses états d'âme sont mis en scène par Sauvenière dont les descriptions sont autant d'occasions de découvrir, comme sur le vif, quelques aspects de cette migration réglementée :

...Le travail des charpentiers pour aménager en navire transporteur d'Indiens (*coolie ship*) un navire cargo qui vient de décharger du blé...l'avitaillement dédié aux Indiens à transporter...la foule de près de 800 Indiens, hommes, femmes, enfants entre pleurs et résignation pour beaucoup, attendant le départ sur le quai du Gange, près

des bureaux du correspondant de l'armateur de Liverpool. C'est aussi l'occasion de découvrir quelques aspects de l'embarquement à Calcutta :

...Le transfert des Indiens, par *catamarans*, du quai au trois-mâts... l'appel, sur le pont du le *Queen Ann*, de ces *engagés* indiens en partance pour la Guadeloupe...le 'n'importe quoi' du recrutement en Inde : constate-t-on qu'il manque une vingtaine d'Indiens la veille du départ ? Qu'à cela ne tienne, on les trouve en urgence...au cours de la nuit ! Ensuite, écrit Sauvenière, '*...A la marée descendante, le trois-mâts leva l'ancre et descendit le Gange à la suite d'un remorqueur. Quelques heures après, le navire orientait ses voiles dans le golfe du Bengale et mettait le cap sur l'océan indien, en route pour la Guadeloupe*'.

Cent deux jours plus tard, le navire entrait à Pointe-à-Pitre, l'occasion pour l'auteur d'évoquer...les formalités d'arrivée dans ce port...son consulat anglais...le mauvais état des Indiens ayant survécu à une traversée qui avait enregistré 12 décès non compris ceux des bébés...la venue des propriétaires d'habitations de la Guadeloupe intéressés à la 'répartition' des Indiens...leur débarquement...leur 'adjudication' sous un immense hangar... Tels sont les aspects *documentaires* de cette très brève nouvelle que traverse, par endroits une encore plus brève histoire d'amour entre Corbrun et une *bayardère* qui décèdera pendant le voyage.

Sauf erreur, on ne trouve pas trace d'un convoi indien introduit en Guadeloupe par un trois-mâts portant le nom de *Queen Ann* et cette nouvelle est de l'ordre du *roman*...mais du *roman historique* car, hormis la partie 'histoire d'amour', tout le reste sonne *historiquement* vrai ; notamment dans les détails et les descriptions du départ, de la traversée, de l'arrivée. L'auteur paraît correctement documenté, d'une façon ou d'une autre, sur ce qu'il décrit. Peut-être même a-t-il construit sa nouvelle à partir d'un vrai convoi destiné à la Guadeloupe - par exemple entre le 72^{ème} et le 82^{ème} ? puisqu'il situe son histoire en 1880/1881 ! Quoiqu'il en soit et si peu que ce soit, il documente, malgré tout un peu plus, le dossier de l'immigration indienne en Guadeloupe. (1)

J.C.

(1) La nouvelle est à lire dans son intégralité dans : **Le Figaro. Supplément littéraire du dimanche, 1884-09-20** : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k274114b>

Reproduction *autorisée* avec mention de la source et rediffusion *souhaitée* à partir de
transférer

Partager et échanger avec Aurélie sur
Facebook et WhatsApp
j_cailachon@orange.fr